

**AFFAIRE N° 16 - Résiliation du contrat passé entre la Commune et CODAL pour la location des chambres froides du GRAND MARCHÉ.**

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Le contrat passé avec CODAL pour la location des chambres froides du Grand Marché arrive à expiration le 15 Avril 1965.

La Commune a demandé à cette Société de le résilier pour compter du 8 Novembre prochain, ce qui a été accepté.

S'agissant d'un contrat approuvé par le Conseil, il convient qu'il en soit informé.

Messieurs, je vous demande, en conséquence, de ratifier la décision qui a été prise à ce sujet par le Maire.

Je mets la question aux voix. / . "

M. PARIS : à une condition, c'est que ce contrat soit intégralement respecté avant sa résiliation : il est prévu en effet que CODAL doit livrer la chambre froide en parfait état de marche.

M. le Maire : M. de IACROIX s'occupera de cette question. Nous allons probablement être dans l'obligation de fermer provisoirement la chambre froide du Grand Marché, car CODAL n'y a entreposé jusqu'ici que des oranges qui ont abîmé la chambre froide.

M. PARIS, profitant de la discussion de ce dossier, suggère que la chambre froide du Grand Marché pourrait éventuellement être utilisée par les bouchers : en effet, le chiffre des abattages a augmenté au moins d'un tiers et il est possible que dans un avenir assez rapproché la chambre de l'abattoir s'avère trop étroite.

LE MAIRE répond à M. PARIS que jusqu'ici la chambre froide de l'abattoir a donné entière satisfaction et précise par ailleurs que tant que les bouchers respecteront le Règlement de l'abattoir concernant la chambre de ressuage et la chambre froide, nous n'aurons à faire face à aucune difficulté. De plus, le nombre de crochets prévus est largement suffisant...

De toute façon, la chambre froide du Grand Marché sera remise en état et servira éventuellement de chambre secondaire.

Le rapport présenté par le Maire concernant la résiliation du contrat CODAL est accepté à l'unanimité.

Approuvé  
P. Paris, le 15 janvier 1965  
P. le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J. Cluchas